



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. 01 55 82 88 75 – Fax : 01 48 51 62 50
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Montreuil, le 13 juillet 2016

Mme Ségolène ROYAL

Ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer

Mme Barbara POMPILI

Secrétaire d'Etat chargée de la biodiversité

Madame la Ministre,
Madame la Secrétaire d'Etat,

Le Comité de suivi sur l'AFB tenu le 6 juillet dernier sous la conduite du DGALN avec nos organisations syndicales, a donné lieu à des observations de notre part sur le projet de décret relatif à l'AFB, qui sera soumis à l'avis de notre CTM mi septembre, ainsi qu'à des échanges sur des questions essentielles concernant les missions et les personnels de la future AFB, des autres établissements publics du programme 113 Eau et Biodiversité, ainsi que des services de l'Etat (DREAL et DDT). Nous appelons donc votre attention sur ces sujets urgents.

1°) En premier lieu et conformément à notre demande intersyndicale, nous prenons **acte de la signature le 4 juillet par le SG et le DGALN** du document-cadre de garanties et de la note relative au pré positionnement de tous les personnels appelés à intégrer l'AFB au 1^{er} janvier 2017. De même, le rejet d'amendements parlementaires de députés LR et socialistes, dont nous avons dénoncé les conséquences, a permis d'éviter que soient amputées les compétences de police judiciaire des agents commissionnés de l'AFB (ONEMA et AAMP). Jusqu'à la promulgation de la loi, la vigilance semble devoir s'imposer.

2°) **En revanche, s'agissant du périmètre de l'AFB, nous vous demandons un engagement écrit de non transfert d'effectifs des services de l'Etat (DREAL, DDT (M) ou DIRM) vers l'AFB**, propos tenu par le secrétaire général et dont voulons confirmation. Nous vous rappelons aussi notre courrier du 18 février dernier concernant les suites du rapport du CGEDD de décembre 2015 sur l'évolution du dispositif « Natura 2000 » et les besoins d'effectifs des services des DDT(M) et DREAL en ce domaine (12,6 % du territoire national et importantes zones marines). Votre réponse du 19 mai est insuffisante, sans doute par erreur matérielle en se bornant à nous renvoyer à la lecture du rapport, alors que nous vous demandons les suites que vous lui donnez. En outre, **la motion des personnels du Service du Patrimoine Naturel du MNHN**, qui vous a été remise fin juin et lue le 6 juillet, appelle réponse. En effet ces agents, dont beaucoup en CDD, se trouvent sans garantie de positionnement et en pleine incertitude entre l'AFB et l'expertise au MNHN...

3°) **S'agissant de mutualisation entre la future AFB et les régions**, sous l'appellation d'ARB, nous vous demandons d'installer au préalable les directions régionales de l'AFB, de concerter un cadrage national avant toute application, puis d'associer en un second temps les DREAL à toute discussion en ce domaine avec les conseils régionaux, comme devraient l'être les membres des CESER. Alors même que les personnels des futures DR et SD de l'AFB reçoivent leur fiches de pré positionnement, le fait que tout ou partie de leurs compétences, à l'exception de la police, soient demain exercées dans des instances sous double tutelle de l'AFB et des conseils régionaux, sans aucune garanties ni cadrage nationaux est évidemment particulièrement déstabilisant et ignore tout dialogue social.

4°) **Concernant la mutualisation entre les services de terrain de l'AFB et de l'ONCFS**, nous regrettons d'avoir reçu en séance le 6 juillet votre courrier du 16 juin dernier aux directeurs généraux de l'ONEMA et de l'ONCFS (mais pas à celui de l'AAMP) donnant suite aux préconisations du second rapport du CGEDD de juin 2016, après celui de mars dernier, le projet de décret AFB intégrant d'ores et déjà les modalités de cette mutualisation. Nous vous demandons à ce sujet d'entamer une concertation préalable sur cette mutualisation avant toute application en ce domaine (comme prévu au chapitre XI du document-cadre de garanties du 4 juillet) et de nous faire part de vos orientations sur les préconisations des deux rapports (celles du premier, dont le contenu n'est toujours pas rendu public, étant annexées au second), notamment celles relatives à l'harmonisation indemnitaire des agents des établissements et au volume des effectifs dans tous les territoires.

5°) Nous vous rappelons par ailleurs **s'agissant des ATE et TE**, que nous sommes avec les autres organisations de l'intersyndicale Environnement, dans l'attente de propositions promises par la DRH et votre conseiller social, Monsieur Mourlon, d'une seconde phase de requalification pour les ATE en TE au-delà des 150 de 2016 (volume du relevé de décisions de 2011), et de propositions pour les requalifications/ promotions de TE en catégorie A (IAE) omises du plan de requalification ministériel.

6°) **Concernant les contractuels**, notre CTM a émis son avis sur les projets de textes de nouveau quasi statut commun le 17 juin dernier. Mais nous sommes en attente des éléments suivants annoncés par l'administration avec l'examen des projets de textes : projet de note de gestion donnant les taux moyens du régime indemnitaire et limitant les modulations individuelles pour tous les établissements, taux de promotion applicables en 2017 pour les changements de catégories et flux de recrutements, plan de cédésation de tous les CDD sur emplois permanents, communication des listes des contractuels en cause dans les établissements, comme nous nous l'avons obtenu en son temps de l'administration pour le plan ministériel de titularisation. Nous demandons également des garanties pour les **fonctionnaires en détachement sur contrats** des entités intégrées à l'AFB, qui n'ont pas non plus à subir la précarité en raison de l'ajustement des effectifs.

7°) **Sur les moyens humains et financiers supplémentaires pour l'AFB**, nous vous rappelons notre revendication intersyndicale d'atteindre 2000 ETP en 4/5 ans, en partant des 1080 ETP actuels des 4 établissements intégrés (et non des 1200 existants mentionnés dans les rapports de préfiguration). Votre courrier du 19 mai mentionne bien l'annonce présidentielle du 25 avril dernier, l'AFB bénéficiera « *des moyens nécessaires à son action, notamment en termes de personnels supplémentaires* ». L'administration se déclare dans l'incapacité d'en discuter à ce stade et nous renvoie aux arbitrages du PLF 2017. **Mais trois éléments troublants appellent position et clarification de votre part.**

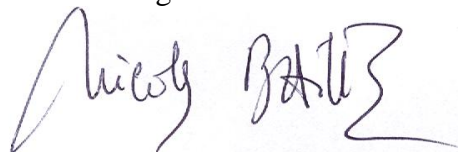
Le document d'orientation des Finances Publiques 2017 remis le 9 juillet au Parlement par le gouvernement pour le débat tenu à l'Assemblée nationale stipule au sujet de l'AFB : « *Des moyens supplémentaires seront notamment dégagés pour le financement de l'AFB, notamment grâce aux économies sur les dépenses de fonctionnement et les effectifs. De même, les agences rattachées au ministère contribueront à l'effort de redressement des comptes publics* ». De quelles économies sur les dépenses d'effectifs parle-t-on ? Au sein de l'AFB, des autres établissements du programme 113 Eau et Biodiversité (ONCFS, Parcs Nationaux, Agences de l'eau...), des redéploiements sur les suppressions d'emplois annoncées dans ce document pour le MEEM (- 500) et le MLHD (- 160) ? En ce cas, l'annonce présidentielle, en réponse à nos demandes syndicales, à l'avis du CNTE de décembre 2013 sur l'AFB, et aux deux rapports des préfigurateurs sur l'AFB, serait détournée de son sens par le ministre du budget et le gouvernement. Et les moyens humains continueraient de baisser sur nos missions Ecologie, y compris au sein du programme 113 comme cela a été le cas en 2016 ! Lors d'une réunion de concertation sur les personnels des agences de l'eau fin juin, le directeur de l'eau et de la biodiversité nous a confié qu'il redoutait des redéploiements en ce sens.

Le second élément vise les délais et suites que vous entendez donner au rapport que vous avez demandé il y a plusieurs mois au **CGEDD sur les nouveaux moyens de financement des actions en faveur de la Biodiversité**. Le DGALN nous a indiqué le 6 juillet au comité de suivi AFB que ce rapport n'était toujours pas disponible et qu'en tout état de cause, ces préconisations ne donneront lieu à aucune demande ministérielle et encore moins d'application au PLF 2017.

Le troisième signal alarmant concerne les suites concrètes de l'amendement gouvernemental intégré à la loi Biodiversité et permettant aux **Agences de l'eau de financer l'ensemble des dépenses** relevant, outre la biodiversité aquatique eaux douces et marines, de la biodiversité terrestre. Nous relevons que cette réorientation est contraire aux engagements de la feuille de route gouvernementale issue de la première Conférence environnementale d'un financement supplémentaire pour l'eau et les milieux aquatiques de 900 M€ pour les programmes pluriannuels des Agences de l'eau 2013-2018. Cet amendement aura-t-il pour contrepartie la suppression en 2017 du prélèvement annuel de 175 M€, opéré depuis 2014 au profit des recettes du budget général de l'Etat, sur les redevances des Agences de l'eau et sur les ressources affectées à l'ONEMA/AFB ? Comment répondre de son utilisation concertée, alors que les Programmes pluriannuels d'intervention des Agences de l'eau sont engagés et les nouveaux SDAGE adoptés ? Il comporte également le risque élevé de réduire d'autant les crédits d'Etat inscrits au programme 113, alors que les redevances eau sont acquittées à 80 % par les ménages.

Nous vous prions de croire, Mesdames la ministre et la secrétaire d'Etat, à l'assurance de notre haute considération.

Le Secrétaire général de la FNEE-CGT,



Nicolas BAILLE

Copie :

- Madame la Secrétaire générale du MEEM/MLHD.
- Monsieur le Directeur Général-DGALN.